AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C2155
AV1139

31 octobre 2024

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COMPAGNIE DU CAMBODGE

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Socfrance*	augmentation de capital en rémunération d'une fusion** le 31/10/2024	4 482 280 actions code FR001400SUB7	-	4 482 280 actions et droits de vote***
Socarfi*	augmentation de capital en rémunération d'une fusion** le 31/10/2024	440 actions code FR001400SUB7	-	440 actions et droits de vote***
Bolloré Participations SE****	augmentation de capital en rémunération d'une fusion** le 31/10/2024	220 actions code FR001400SUB7	-	6 920 actions et droits de vote***

* Contrôlée par Bolloré Participations SE, elle-même contrôlée par M. Vincent Bolloré.
** Rémunération au titre d'actions Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard qu'elle détenait, au résultat de la fusion-absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par COMPAGNIE DU CAMBODGE.
*** Détention individuelle. Il est précisé que la société Bolloré SE détient, au 31 octobre 2024, directement et indirectement, seule ou de concert, 60 025 740 actions COMPAGNIE DU CAMBODGE représentant autant de droits de vote.
**** Contrôlée par M. Vincent Bolloré.

La société Socfrance a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Le déclarant est une société contrôlée à 99,83% par des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Bolloré SE, initiateur de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions COMPAGNIE DU CAMBODGE (cf. D&I n°224C1626 du 16 septembre 2024). Socfrance n'a pas l'intention de réaliser d'autres acquisitions d'actions COMPAGNIE DU CAMBODGE ni d'apporter ses titres à l'offre dans la mesure où ses actions ne sont pas visées par cette dernière. »